



La **levure de riz rouge**, substance utilisée traditionnellement en **médecine chinoise**, est présente dans de nombreux

compléments alimentaires

commercialisés en France. Des allégations de santé peuvent figurer sur leurs emballages, parmi lesquelles la faculté de

contribuer

au

maintien d'un taux normal de cholestérol

dans le sang. Toutefois, l'

ANSM

(Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) rappelle que ces produits

ne doivent pas être considérés comme une alternative aux médicaments

utilisés pour le

traitement de l'excès de cholestérol

. Suite à la survenue d'

effets indésirables

lors de l'utilisation de ces compléments alimentaires, l'ANSM émet des

mises en garde

, ici présentées, notamment pour les personnes bénéficiant déjà d'un traitement contre l'excès de cholestérol.

La levure de riz rouge contient de la monacoline K, appelée également lovastatine, possédant les caractéristiques chimiques des médicaments de la famille des statines^[1]. Au-delà d'une certaine dose, ces produits peuvent donc présenter une activité pharmacologique hypocholestérolémiante et le même risque d'effets indésirables. Aucun médicament contenant de la lovastatine n'est actuellement présent sur le marché français. Elle est toutefois commercialisée en tant que tel dans d'autres pays de l'Union européenne, ainsi qu'en Amérique du Nord (Canada et États-Unis).

Suite à des signalements d'effets indésirables susceptibles d'être liés à l'utilisation de ces compléments alimentaires, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) s'est auto-saisie en septembre 2012 de l'analyse des risques éventuels liés à leur consommation^[2]. Les effets indésirables rapportés - concernant actuellement un petit nombre de cas - sont similaires à ceux identifiés avec les statines, utilisées comme médicament, et sont principalement d'ordre musculaire (douleurs musculaires

le plus fréquemment) ou hépatique (augmentation des enzymes hépatiques avec parfois des signes d'ictère^[3]). Dans l'attente des résultats d'analyse de l'ANSES et en raison de la similarité des effets de ces compléments alimentaires avec ceux des médicaments de la classe des statines, l'ANSM recommande aux patients :

- de ne pas considérer les compléments alimentaires à base de levure de riz rouge comme une alternative à un traitement médicamenteux
- de ne pas consommer de produits à base de levure de riz rouge s'ils bénéficient déjà d'un traitement médicamenteux
- de ne pas prendre le relais par un complément alimentaire à base de levure de riz rouge s'ils ont arrêté leur traitement médicamenteux
- de ne pas consommer de complément alimentaire à base de levure de riz rouge s'ils prennent d'autres médicaments^[4]

Par ailleurs, il semble prudent de ne pas consommer de pamplemousse (fruit ou jus) avec un complément alimentaire à base de levure de riz rouge, le pamplemousse augmentant le taux de lovastatine dans le sang et faisant courir ainsi un risque de surdosage. De même, les femmes enceintes et allaitantes devront éviter la consommation de ces compléments alimentaires à base de levure de riz rouge, du fait de la contre-indication des statines dans ce même type de situation^[5].

[1] Les indications thérapeutiques des statines sont les hypercholestérolémies isolées ou associées à une hypertriglycéridémie, en complément d'un régime adapté et assidu. Cette indication repose sur la propriété d'abaisser le LDL-cholestérol, facteur de risque majeur de l'insuffisance coronaire.

[2] Les produits à base de levure de riz rouge font l'objet d'une surveillance de leurs effets indésirables par le dispositif de nutrivigilance de l'Anses et d'une surveillance de leur mise sur le marché par la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes).

[3] Communément appelé « jaunisse ».

[4] Se référer au thésaurus des interactions médicamenteuses

[5] Les résumés de caractéristiques des produits (RCP) des statines contre-indiquent leur utilisation en cas de grossesse ou d'allaitement et requièrent une contraception chez les femmes susceptibles de procréer.

Compléments alimentaires à base de levure de riz rouge : mises en garde de l'ANSM

Écrit par ANSM

Jeudi, 14 Février 2013 15:32 -
